4. « Refuser le mariage homosexuel, c'est être homophobe »

Réfutation : notre commune nature humaine nous fait aimer tous les humains comme des frères, quels qu'ils soient. Mais ceci n'oblige pas à approuver tous leurs actes.

Nous récusons toute accusation d' « homophobie » à deux titres :

- Ce terme est un artifice inventé par les lobbies militants homosexuels américains pour discréditer leurs opposants. Arthur Evans, cofondateur de l'Alliance des Activistes Gays (GAA), raconte comment : « *George Weinberg, un psychologue non homosexuel, depuis longtemps ami de notre communauté, assistait régulièrement aux réunions du GAA. Fasciné par notre action et la réaction des médias, il nous proposa le mot que nous recherchions : « l'homophobie », c'est à dire la crainte irrationnelle d'aimer quelqu'un du même sexe* ».[12] Répété en boucle, ce mot permet de déconsidérer tout jugement critique sur l'homosexualité, empêchant tout débat rationnel.
- Nous aimons tout être humain comme notre semblable, ce qui n'oblige pas à approuver toutes ses actions : par exemple, les parents aiment leurs enfants en les éduquant, ce qui les conduit à reprendre certains de leurs comportements pour leur montrer la voie du bonheur.

5. « De nombreux enfants de « couples » homosexuels sont aujourd'hui sans statut juridique, il faut leur en offrir un, grâce au mariage pour tous »

Réfutation : ce ne sont pas les mœurs qui font la loi (cette « politique du fait accompli » conduirait à légaliser toutes les déviations sous prétexte qu'elles se répandent) **mais la loi qui a pour mission d'indiquer et faire respecter le droit.**

Si chaque fois que les mœurs libertaires produisent des malheurs, il fallait légaliser ces mœurs pour atténuer les malheurs résultants, alors **la justice abdiquerait sa mission qui est d'indiquer et faire respecter le droit**. On aboutirait ainsi à tous les abus : par exemple, pourquoi ne pas légaliser l'inceste, afin de donner la « sécurité juridique » aux malheureux enfants d'une telle union ?

En 1998, Madame Guigou était d'accord avec nous : « ***Le législateur ne doit pas se contenter de chercher à légitimer les mœurs d'une époque changeante et instable** mais doit tout faire pour chercher principalement ce qui permet à la société de tenir et de traverser le temps en s'inspirant des valeurs de la vie*[13]. *[…]* ***Il serait hasardeux de laisser croire que ce sont les mœurs qui font la loi*** ».[14]

[12] - Arthur Evans, The logic of Homophobia, voir http://gaytoday.badpuppy.com/archive/viewpoint/101600vi.htm. Ce mot fut publié pour la première fois en 1972 dans le livre d'Arthur Evans, Society and the Healthy Homosexual.

Conclusion : la loi Taubira est un « suicide social ».

La dénaturation du mariage serait la destruction de la famille. Or la destruction de la famille signifierait la destruction de la civilisation elle-même, qui ne serait plus transmise aux générations futures : ce serait un « suicide social ».

Les considérations précédentes sont tellement conformes au bon sens que 57% des français sont opposés à la loi Taubira. Donnons-leur accès aux vraies raisons ci-dessus et cette majorité, déjà nette, deviendra … écrasante.

L'expression « suicide social » ne nous semble pas exagérée : qu'on se reporte à notre étude complète pour en examiner les preuves[15].

Cette majorité de 57%[16] ne suffit pas à justifier l'opposition au projet de loi, car ce qui légitime la loi en matière morale, ce n'est pas d'abord la majorité, mais bien la loi naturelle objective[17]. Cependant un tel sondage montre que l'opinion garde son sens critique malgré l'argument-épouvantail de « l'homophobie » et une campagne gouvernementale et médiatique en faveur du « mariage pour tous »[18].

Dans les sondages, comme toujours, le contenu de la question est déterminant : au lieu de demander aux français s'ils étaient favorables au « **mariage** pour tous », comme certains manipulateurs de l'opinion l'ont fait jusqu'à présent, ce sondage leur a aussi demandé s'ils étaient favorables à **l'adoption** par des « couples » homosexuels. **En effet la loi Taubira est un « paquet inséparable » avec le mariage et le droit qui en découle nécessairement : l'adoption, puis plus tard la PMA et la GPA**[19]. D'où une opposition de 57 % des français à l'adoption, et par conséquent à ce projet de loi.

[13] - Qu'est-ce qui permet à notre « époque instable » de « traverser le temps », sinon des « valeurs de la vie » permanentes parce que fondées dans la nature humaine ? Madame Guigou valide ici sans le dire l'existence d'une loi morale naturelle objective.

[14] - Madame Guigou, ibidem.

[15] - Notre étude sur « le mariage pour tous » peut être obtenue sur demande à l'Association des Juristes Catholiques du Languedoc Méditerranéen, ajclme@gmail.com

[16] - Sondage réalisé par l'IFOP pour Alliance Vita du 12 au 14 février 2013, voir http://www.alliancevita.org/wp-content/uploads/2013/02/Sondage-IFOP-VITA-mariage-pour-tous.pdf

[17] - Voir l'argument 3 sur la loi naturelle et la note 11, ainsi que la note 13.

[18] - Qu'on se souvienne de la circulaire du Ministre Peillon du 4 janvier 2013 aux recteurs de l'Education (Nationale et privée) pour, sous couvert de « neutralité », empêcher à l'école un débat qui eût pu être perçu comme une opposition au projet de loi (texte disponible sur demande à ajclme@gmail.com). Surprenante « neutralité », quand on sait qu'une autre ministre était intervenue dans une école … en faveur du projet : « *Le mariage pour tous, "cela veut dire que pourront se marier des gens qui s'aiment même s'ils sont de même sexe, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Ca va permettre plus d'épanouissement, plus de liberté, plus d'égalité dans la société. Il faut comprendre ça comme une avancée.*" Najat Vallaud-Belkacem à des élèves de 4e du collège André Chêne de Fleury-les-Aubrais, dans le Loiret, le 15 octobre 2012, http://www.lexpress.fr/actualite/politique/mariage-pour-tous-najat-vallaud-belkacem-a-t-elle-ete-maladroite_1206221.html

[19] - Dans une tribune du *Figaro* le 09/02/13 (Cf *Le Figaro.fr* le 08/02/2013), Anna Záborská (députée slovaque au Parlement européen, présidente de l'intergroupe « Famille, droits de l'enfant et justice entre les générations »), et Grégor Puppinck (docteur en droit, expert auprès du Conseil de l'Europe) expliquent pourquoi le vote du mariage pour tous en France entraînera **automatiquement** l'adoption de la PMA, puis probablement de la GPA, conformément aux juridictions européennes. Ainsi la loi Taubira, tout en faisant mine d'exclure la PMA et la GPA pour rassurer l'opinion, les entraînera nécessairement.

Ne pas jeter sur la voie publique

LOI TAUBIRA :
« RÉVOLUTION SOCIÉTALE »… OU SUICIDE SOCIAL ?

Les 5 grandes raisons invoquées en faveur du « *mariage pour tous* » et leur réfutation

Bonheur

Mariage pour tous

Droit à l'enfant

Homophobie

statut juridique des enfants



Association des Juristes Catholiques du Languedoc Méditerranéen

1. « J'ai droit à un enfant »

« Nous ne pouvons pas faire de distinction dans les droits, que ce soit la PMA, la GPA[1] ou l'adoption. Moi, je suis pour toutes les libertés. Louer son ventre pour faire un enfant ou louer ses bras pour travailler à l'usine, quelle différence ? »[2]

Réfutation : le bien de l'enfant prime sur le désir des adultes.

Les enfants ont besoin de :

- connaître leurs parents biologiques, constitutifs de leur identité la plus profonde,
- bénéficier de la complémentarité des père et mère pour recevoir une éducation équilibrée.

Accorder un enfant artificiellement (PMA ou GPA) à des homosexuels, **c'est « fabriquer » délibérément un orphelin,** en privant sciemment l'enfant de son père ou de sa mère biologique. **C'est une injustice envers un être humain vulnérable, sans défense.**

Cas de PMA ou GPA : Si les accidents de la vie produisent, hélas, des orphelins, la société a toujours essayé de remédier à ce malheur. **Il est impensable de légaliser la « fabrication » d'orphelins pour la convenance d'adultes qui désirent des enfants** : on prive ces enfants d'un de leurs parents et on les installe dans la précarité d'un « projet parental » toujours révocable.

Seuls les liens du sang, précisément parce qu'ils sont naturels, fondés dans l'être et non dans une volonté instable, sont indestructibles. A de très rares exceptions près, on ne voit jamais des parents, même séparés, renier leurs enfants. Mais quoi de plus facile pour des « parents de papier[3] » que de déchirer un « projet parental[4] » ?

On multipliera ainsi les orphelins artificiels, qui après avoir été privés de leur père ou mère, seront ensuite, en cas de séparation des « parents de papier », l'objet de leur rejet ou de leur dispute (les cas vécus sont déjà nombreux[5]).

[1] - PMA : Procréation médicalement assistée, GPA : Gestation pour autrui

[2] - Pierre Bergé, fondateur de Têtu : *Le Parisien*, 17/12/2012, http://www.leparisien.fr/societe/pierre-berge-assimile-le-ventre-d-une-femme-aux-bras-d-un-ouvrier-17-12-2012-2415253.php

[3] - Au moins un des deux « parents » homosexuels ne sera pas un parent biologique.

[4] - Ne sera-ce pas aussi facile que de déchirer un contrat de mariage ou un PACS ? … En Espagne, « *selon l'Institut national des statistiques, […] le nombre de divorces a progressé. En 2007, date à partir de laquelle les divorces entre personnes du même sexe sont recensés, 59 divorces ont été prononcés. Puis 116 en 2008, 158 en 2009, 245 en 2010 et 319 en 2011* », soit 8,2 % du nombre de « mariages » homosexuels en 2011, et une forte augmentation d'année en année. http://www.la-croix.com/Archives/2012-11-08/L-Espagne-perennise-le-mariage-homosexuel-_NP_-2012-11-08-873864

[5] - Voir *Le Figaro*, 12/11/2012 : http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/11/12/01016-20121112ARTFIG00386--l-etranger-les-accrocs-du-mariage-gay.php

2. « L'accès pour tous au mariage, c'est un principe d'égalité citoyenne »

Réfutation : l'égalité est subordonnée à la justice.

La finalité principale du mariage est d'engendrer et d'éduquer les enfants.

Donc les droits du mariage ne sont pas dus aux unions incapables par nature d'engendrer. En effet, la justice est de rendre à chacun **ce qui lui est dû**.

Conclusion **:** la revendication du « mariage pour tous », sous couvert d'égalité, est une injustice contre l'institution du mariage. Le mariage n'est pas un dû « pour tous », sauf à détruire son essence même.

a. Le mariage bénéficie légitimement d'un droit propre

La contribution propre et exclusive du mariage au bien commun est l'engendrement et l'éducation des enfants, par lesquels il perpétue la société et la civilisation. C'est à ce titre que le mariage bénéficie de lois spéciales qui le protègent.

En 1998, Madame Guigou, alors Garde des Sceaux, en était d'accord : « *Pourquoi avoir dissocié le pacte civil de solidarité de la famille ? Une famille ce n'est pas simplement deux individus qui contractent pour organiser leur vie commune.* ***C'est l'articulation et l'institutionnalisation de la différence des sexes. C'est la construction des rapports entre les générations qui nous précèdent et celles qui vont nous suivre. C'est aussi la promesse et la venue de l'enfant,*** *lequel nous inscrit dans une histoire qui n'a pas commencé avec nous et ne se terminera pas avec nous.* »[6]

b. Accorder ce droit propre à tous, c'est une injustice contre le mariage

Deux homosexuels ne sont pas capables d'engendrer ensemble : ils ne sont donc pas aptes à recevoir les droits propres au mariage[7].

Le mariage « pour tous », accorde les avantages de son statut privilégié aux unions exemptes de la responsabilité et des servitudes du mariage, privées de son utilité sociale propre et unique : c'est une injustice.

c. Bien plus, c'est détruire totalement le mariage

Donner le droit du mariage à « tous », **c'est détruire l'institution par dilution dans le droit commun**. Par exemple, si au lieu d'accorder la médaille de la famille aux seules mères de famille nombreuse qui ont surmonté les difficultés de leur tâche, on accordait cette médaille à toutes les mères sans distinction, on détruirait toute sa valeur de reconnaissance, d'encouragement aux mères de famille.

De même pour le mariage : une fois ses droits accordés à « tous », il sera dénaturé, il ne signifiera plus rien. En 1998, Madame Guigou partageait notre analyse : « *Comme l'a dit la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, 'ce serait une dénaturation du mariage et de sa fin sociale que des personnes dont la catégorie sexuelle emporte par elle-même la constatation d'une inaptitude physique à procréer puissent se marier'* »[8].

[6] - Déclaration de Madame Guigou à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1998, lors du débat sur le PACS.
Voir http: //www.assemblee-nationale.fr/11/cra/1998-1999/98110315.asp#P222_60867

[7] - Et remédier à cette stérilité en légalisant la PMA n'est pas une solution admissible, car c'est fabriquer légalement des orphelins, ce qui est une injustice (voir premier argument).

Laissons conclure M. Jacques Attali. Sans partager sa faveur pour ce projet de loi, nous sommes d'accord avec son jugement : « *Telle est l'ironie des temps présents : pendant qu'on glorifie le devoir de fidélité, on généralise le droit à la déloyauté.* ***Pendant qu'on se bat pour le mariage pour tous, c'est en fait le mariage de personne qui se généralise.*** »[9]

3. « Seul le mariage homosexuel me permettra de m'épanouir car c'est mon orientation sexuelle, je suis né comme cela »

Réfutation : la condition du bonheur, c'est le respect de la loi naturelle.

La loi naturelle, inscrite dans la nature humaine, ne dépend pas du bon vouloir de chacun : elle est objective et universelle, la même pour tous les hommes. Quelle que soit notre condition particulière, nous ne pouvons pas être pleinement heureux en la contredisant.

On ne peut pas présenter la pratique homosexuelle comme une fatalité inéluctable, sinon l'homme ne serait plus libre. Par sa liberté, son esprit garde toujours le pouvoir de diriger son affectivité et son corps[10].

En revanche, sa liberté a une limite : l'amour humain obéit à une loi inscrite dans la nature même de l'homme, appelée pour cela « loi naturelle »[11]. La complémentarité anatomique et les nécessités de la reproduction de l'espèce humaine en sont une preuve. L'existence de cette loi naturelle est constatée dans le réel par toute personne de bon sens, à commencer par Madame Guigou (voir la note 13).

Nous avons bien le pouvoir d'aller contre la loi naturelle (c'est le « revers de la médaille » de notre liberté), mais ce « pouvoir » est impuissant… à nous acquérir le bonheur.

Aller contre la loi naturelle, « mode d'emploi » de notre nature humaine et condition nécessaire de notre bonheur, c'est glisser inexorablement vers l'esclavage, la frustration et le désespoir.

[8] - http://www.assemblee-nationale.fr/11/cri/html/19990013.asp#06254. Ces déclarations de Mme Guigou à l'Assemblée Nationale les 9 octobre et 3 novembre 1998 avaient pour but de faire « avaler» le PACS aux français. Malgré nos intenses efforts d'analyse logique et notre confiance à priori dans l'honnêteté intellectuelle de Mme Guigou, nous n'avons pas réussi à concilier ses déclarations de 1998 avec son soutien actuel au projet de loi : « *Je soutiens aujourd'hui fermement l'engagement de François Hollande en faveur du mariage pour tous, qui doit permettre l'union des couples, indépendamment de leur orientation sexuelle. Je suis également favorable à l'ouverture de la parentalité aux couples de même sexe et donc à l'adoption par les couples homosexuels.* » http://www.observatoiredumariagepourtous.com/pour-ou-contre/en-faveur-du-mariage-pour-tous/

[9] Slate.fr, 29/01/2013, http://www.slate.fr/story/67709/humanite-unisexe-biologie-immortalite

[10] - Certes il est des humains qui se laissent tellement dominer par leurs passions qu'ils en deviennent esclaves. L'actualité nous en fournit des cas célèbres. Mais la réprobation universelle que ces cas déclenchent montre bien qu'ils sont reconnus par tous comme la culpabilité d'un homme libre qui se laisse rendre esclave, non comme une fatalité d'un homme « né comme cela », par nature impuissant à se conduire raisonnablement.

[11] - C'est pour cela que l'amour humain n'est pas une construction abstraite, réformable au gré de chaque majorité politique.